

Dissolution du CSE UES AKKA FRANCE !

Bis repetita de 2016/2017, Les élus CFDT et CFTC du CSE issues des dernières élections UES AKKA FRANCE ont le regret de vous annoncer la suspension de l'instance par suite d'une décision de justice.

Celle-ci résulte d'un des nombreux recours engagés par les acharnés de la procédure judiciaire (Organisations syndicales FO/UNSA/CGC) qui ont déposé pas moins de 22 actions judiciaires contre les élections d'AKKA à ce jour, et cela, sans se préoccuper des conséquences néfastes pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'AKKA France.

Ce qui a décidé le juge, cette fois-ci, ce sont notamment la mise en cause de la neutralité de la direction ainsi qu'un manque de fiabilité du système de vote pendant le processus électoral. C'est malheureusement toujours les mêmes qui trinquent : les salariés d'AKKA.

La déception est grande, depuis le mois de mars (promulgation des résultats du deuxième tour) vos élus ont travaillé d'arrache-pied afin de structurer le Comité Social et Économique UES AKKA France.

- Mise en place de la prévention des risques psychosociaux, travail sur la formation, le logement, etc....)
- Mise en place des chèques vacances, billetterie subventionnée, subvention d'abonnement sportif, ...) avec un budget de 1,2 million d'euros correspondant à 0,48% de la masse salariale qui ne pourront pas profiter, dans l'immédiat, aux salariés AKKA.

Le seul objectif des élus CFDT et CFTC : améliorer la vie des salariés dans l'entreprise.

En revanche, les addicts des tribunaux ont été déboutés sur :

- La contestation de la décision de l'inspection du travail de Lyon,
- La demande d'annulation de la décision unilatérale AKKA sur la mise en place des élections,
- Et surtout sur leur demande d'annulation de la représentativité.

La représentativité, c'est l'audience de chaque syndicat représentatif dans l'entreprise obtenue au premier tour des élections professionnelles. Aujourd'hui : La CFDT : 52,9% et la CFTC 23,73%.

La confirmation de la représentativité permet à l'entreprise d'ouvrir de VRAIES négociations sur les sujets comme la politique d'augmentation, et tous les autres thèmes qui interviennent dans la vie des salariés.

La CFDT et la CFTC sont donc, plus que jamais, en mesure de négocier les accords à venir (harmonisation, Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences...) et de défendre les intérêts des salariés AKKA.

La CFDT et la CFTC demandent que de nouvelles élections soient mises en place au plus tôt afin que les salariés puissent bénéficier, ENFIN, d'un CSE UES AKKA FRANCE.